



## SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE BORDEREAU DE VERSEMENT 2022

Avec la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, dite «Loi Avenir», le calcul et le versement de la taxe d'apprentissage évoluent.



### CALCUL DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

L'ESIN est habilitée à recevoir le 13%, solde de la taxe d'apprentissage. Cette année, participez au développement de notre école en nous versant DIRECTEMENT le 13%. Ce montant ne peut en aucun cas être versé à un OPCO.

**Votre masse salariale brute 2021 :** ..... €  
x 0,68% x 13% = ..... €  
**Montant alloué à l'ESIN :** ..... €

Versement possible  
à partir du  
1<sup>er</sup> janvier 2022

### COMMENT NOUS VERSER LE SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Le versement peut se faire par chèque ou virement. Un reçu libératoire vous sera délivré à partir du 31 mai 2022, date limite de versement. Complétez et retournez-nous ce bordereau accompagné de votre versement.

RAISON SOCIALE.....  
SIRET : .....  
CODE APE : ..... CODE IDCC : .....  
ADRESSE POSTALE .....  
NOM..... PRÉNOM.....  
TÉL.....  
EMAIL.....

Les informations recueillies via ce bordereau sont nécessaires pour vous délivrer un reçu libératoire. Pour exercer vos droits d'accès et de rectification, vous pouvez écrire à [dpo@groupe-igs.fr](mailto:dpo@groupe-igs.fr)

#### PAR VIREMENT bordereau à retourner par mail à [soldetap@groupe-igs.fr](mailto:soldetap@groupe-igs.fr)

- IBAN : FR76 3005 6007 2807 2836 8117 143  
BIC : CCFRFRPP
- En indiquant dans la référence du virement votre numéro de SIRET

**PAR CHÈQUE à l'ordre du GROUPE IGS-ADIP**  
Chèque n° : .....  
Banque : .....

**A retourner à l'adresse suivante :**  
ESIN - Service Taxe  
1, rue Jacques Bingen  
75017 Paris

Date  
Cachet entreprise

**Votre contact privilégié :**  
Jean-Camille Sormain  
Responsable du Développement Commercial  
01 80 97 46 53 - [jcsormain@groupe-igs.fr](mailto:jcsormain@groupe-igs.fr)